

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROJET DE COLLECTIF DE M. MARAN -

Le Conseil, vu l'avis de la Commission Municipale d'urbanisme, autorise M. le Maire à signer une convention avec M. MARAN, propriétaire promoteur de la construction d'un petit collectif de 16 studios ou logements de 2 pièces, 28, rue Charles de Gaulle, avec participation de 24.000 F pour les équipements publics

## OUVERTURE DE COMMERCES NOUVEAUX -

Le Conseil, vu l'avis de la Commission Municipale d'urbanisme, décide d'assujettir l'ouverture de nouveaux commerces à la prise en charge par ces commerces d'un nombre de place de parkings en rapport avec leur importance.

Compte tenu des difficultés croissantes rencontrées pour circuler et stationner dans la Commune, et des frais que la Municipalité a déjà engagés pour créer des parkings celle-ci se voit dans l'obligation d'imposer à toute ouverture de nouveaux commerces une participation forfaitaire à fixer au cas où il lui serait impossible matériellement d'installer un emplacement pour le stationnement des voitures de ses clients.

## Z.U.P. -

Le Conseil, sur proposition de M. LUCAS, demande aux délégués du District Urbain de sauvegarder le maximum d'espaces verts entre la limite des lotissements de Mondétour et les immeubles de la Z.U.P. de sorte qu'aucun parking de surface ne soit implanté sur ces espaces verts de transition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Pour copie conforme

le Maire : G. THEVENON

*Monti*

*Lucas*

*R Benoit*

*V. Chevry*

*Stelcig*

*Le vingt quatre mai mil neuf cent soixante sept,  
 Convocation du Conseil Municipal pour le  
 Mercredi de ce jour Juin 1967 à la Mairie à 20 h 30  
 d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.  
 Le Maire*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 2 Juin 1967

Le deux juin mil neuf cent soixante sept, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, MARTIN, BERNARD, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, Mme NATAF.

Procurations de M. BUFFET à M. SAUSSOIS et de M. FOURCADE à M. FAL.

Excusé : M. GUINOCHE - absents : M.M. CHAUVEZ - EHINGER - WATTIER.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

## GARANTIE DE LA SOCOHA-UNION - DOMAINE DU BOIS PERSAN -

M. le Maire rappelle que par délibération du 21/4/1967 approuvée le 28/4 par M. le Sous-Préfet de Palaiseau, le conseil municipal a accordé la garantie communale à la Sté SOCOHA-UNION, pour la réalisation d'un programme de constructions sur le Domaine du Bois Persan. A la séance du 3 Mai, M. SAUSSOIS avait fait remarquer que le P.V. faisait état d'une durée d'amortissement de 5 ans. Par lettre du 29 Mai, la Sté a précisé qu'il s'agit d'une erreur de rédaction de la délibération type et que la durée du prêt est bien de 3 ans.

D'autre part, le Conseil, moins 5 abstentions, prend acte que sur un emprunt total de 1.500.000 F, que la Sté se propose de contracter sur garantie de la Commune, auprès de Compagnies d'Assurances, 484.280 F seront traités auprès de la Cie d'Assurances LA FRANCE-IARD.

## GARANTIE COMMUNALE OFFICE PUBLIC H.L.M. de S. et O. -

M. le Maire rappelle que par délibération du 16/12/1966, le Conseil avait envisagé par 11 voix contre 8, d'accorder la garantie communale à l'O.P.J.L.M. de Seine et Oise, pour la construction de 366 logements au lieudit "Chantereine" dans la Z.U.P.

Par lettre du 25 Mai, M. le Sous-Préfet a informé M. le Maire que la faiblesse des ressources du District ne lui permettait pas de faire face à une éventuelle mise en jeu de la garantie. Le montant de l'emprunt est de 25.000.000 F., à contracter auprès de la Caisse des prêts aux organismes d'H.L.M.; durée 40 ans, taux 2,60 %.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 11 voix contre 4, d'accorder la garantie communale solidairement avec la Commune de Bures-sur-Yvette et prend l'engagement subsidiaire de mettre en recouvrement, le cas échéant, les centimes nécessaires à la couverture de la part communale dans l'annuité d'emprunt évaluée à 1.060.000 F.

## ASSURANCE ESTAFETTE RENAULT -

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à contracter une assurance avec la Cie l'Urbaine et la Seine, pour l'estafette Renault, affectée au Service des espaces verts, et à signer les polices.

## ACQUISITION DU DOMAINE DE LA RUCHERE -

M. le Maire dépose sur le bureau l'arrêté de M. le Sous-Préfet de Palaiseau, en date du 16 Mai 1967, prononçant la déclaration d'utilité publique en vue de l'achat d'une propriété appartenant à M. BELLET à St-Christophe sur Guiers (Isère) dite "Domaine de la Ruchère" en vue de l'installation de colonies de vacances ou de classes de montagne.

2° - le procès-verbal d'estimation des Domaines de Grenoble, du 22 décembre 1966.

3° - les délibérations du Conseil Municipal des 8/11/1966 et 17/2/67 approuvées le 16/5/67, décidant l'inscription au budget d'un crédit de 100.000 F pour un premier versement sur le prix de l'acquisition.

Le Conseil à l'unanimité moins une voix, autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette acquisition.

En conséquence, il délègue expressément M. Georges THEVENON, Maire à l'effet d'approuver le plan du terrain tel qu'il a été dressé, ainsi que tous les bornages passer et signer tous actes d'acquisition en l'étude et par le Ministère de M. Georges PHILIPPE, notaire aux Echelles (Savoie) et avec le concours de Me PINON, notaire de la Commune d'ORSAY.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition.

" Bien qu'étant favorable au projet d'une maison de vacances pour les enfants d'Orsay, M. DUPRE avait déclaré qu'il voterait contre cette acquisition qui ne correspond qu'aux repos d'été. Il eut été souhaitable de combiner un achat permettant de faire les classes de neige".

Envoyé le 3 6 CONSEILLERE PEDAGOGIQUE - INDEMNITE DE LOGEMENT -

Reçu le 27 6 67 # Après exposé de M. le Maire, le Conseil décide le versement de l'indemnité de logement à Mme Génin, conseillère pédagogique de la circonscription, au prorata du nombre de classes, à partir de sa nomination, soit le 1/3/65.

### EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO EDUCATIF - PROGRAMME 1968 -

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet de l'Essonne du 22 Mai 1967, demandant la constitution d'un dossier d'avant-projet pour l'aménagement d'un gymnase C - 1er degré, au groupe scolaire du centre, sur un terrain dont la commune est propriétaire.

La Commission a étudié différents projets-types parmi ceux qui ont obtenu l'agrément ministériel du 26 août 1966 :

- Sté Bois scies et manufactures.
- " Jossermoz
- " Lécorché
- " Omnium Bois et Bâtiment
- " Groupe Gerpiam
- " La Salle Sportive.

Envoyé le 19

Reçu le 19

Le Conseil, conformément à l'avis de la Commission, décide :

- 1°) de fixer son programme conformément à la circulaire ministérielle 64-362 du 30 août 1964 (annexe 1) sur un gymnase de 5ème catégorie Gymnase type C avec gradins et annexes.
- 2°) d'écarter les projets-types dont l'implantation est incompatible avec la surface du terrain acquis ou dont l'esthétique est inconciliable avec le site.
- 3°) de demander une étude et une estimation au groupe GERPIAM et à la Sté LA SALLE SPORTIVE .

### PROGRAMME SCOLAIRE DE MONDETOUR -

M. le Maire expose que par arrêté du 10 Mai 1967, la Commune a été subventionnée pour la construction à Mondétour d'un prototype garçons et d'un prototype filles comprenant chacun : 6 classes primaires avec leurs annexes, bureau directeur et attente - 2 logements - 1 réfectoire.

Le financement de chaque prototype se résume ainsi :

dépense principale, réindexation jusqu'à décembre 1966 . . . . .	600.078 F
adaptation au terrain (même réindexation) . . . . .	59.243
travaux exceptionnels . . . . .	9.009
" complémentaires de perfectionnement . . . . .	5.705
	674.035
honoraires d'architecte . . . . .	20.360
montant de la dépense pour un prototype . . . . .	694.395
Subvention forfaitaire . . . . .	517.500
	différence 176.895
	mobilier . . . . . 54.000
Emprunt à contracter pour chaque prototype . . . . .	230.895

M. le Maire est autorisé à contracter ces prêts à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou auprès d'autres organismes, au cas où la C. des D. n'accorderait pas la totalité.

### PROGRAMME SCOLAIRE RELATIF A LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT -

M. le Maire expose que la réforme à l'enseignement qui est appliquée actuellement dans quelques communes voisines, nécessite l'établissement d'un programme de réalisations du centre. Les classes du 1er cycle du second degré de la 6ème à la 3ème ne doivent

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

plus être installées dans les Lycées, mais regroupées dans des C.E.S. qui, selon le décret du 14 août 1964 ont le même statut que celui des Lycées municipaux. Ils sont à la charge des Communes mais peuvent bénéficier de subventions de l'Etat pour le premier équipement et le fonctionnement.

La collectivité doit fournir le terrain sur lequel l'Etat accorde 50 % de subvention et ensuite une subvention pour la construction pouvant atteindre 90 %.

La population scolaire d'Orsay appelle un C.E.S. de 1.200 places.

M. le Maire a proposé à l'Inspection d'Académie de l'Essonne la reconversion suivante :

1° - l'Ecole de garçons du centre serait transformée en C.E.S. pour 600 garçons et filles et les classes primaires seraient regroupées au centre-filles actuel, avec extension des locaux portés de 17 à 22 classes pour atteindre une structure conforme à la circulaire du 15 Juin 1965, soit 10 classes + 10 classes + 2 classes de perfectionnement.

2° - Un deuxième C.E.S. de 600 places serait implanté à proximité du Lycée pour profiter d'une part, du dégagement des effectifs du 1er cycle actuellement dans le Lycée et d'autre part de certains équipements généraux et en particulier des installations sportives. L'acquisition du terrain voisin frappé de servitude permettrait par ailleurs une extension de l'ensemble des établissements du 2ème degré (1er et 2ème cycles)

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- La construction d'une école primaire de 5 classes et annexes dans le parc public à proximité de l'actuelle école de filles du Centre, justifiée par l'accroissement de la population scolaire du quartier accéléré par le collectif de la Ferme du Chemin en cours de finition.

- La construction d'une école maternelle de 2 classes à proximité de celle existante dont les effectifs ont atteint la saturation depuis deux ans.

- l'acquisition des terrains de la section BC 85-87-107-112-113 avec subvention la plus large possible de l'Education Nationale. Une estimation sera demandée aux services des Domaines.

### ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUR -

Le Conseil, sur la demande de M.LUCAS, émet un avis favorable pour l'inscription sur la liste départementale d'un projet d'extension de l'Ecole maternelle de Mondétour.

### BUDGET DE 1967 - CENTIME ADDITIONNEL -

Par lettre du 27 Avril, la Direction Générale des Impôts a informé la Commune que la valeur du centime, qui était précédemment de 22,8987 est actuellement de 21,55,00 soit une diminution de 1,34,87.

Afin de ne pas diminuer les ressources de la Commune, le Conseil décide de porter le nombre des centimes à 89.258 pour un total de 1.923.480 F 80.

### PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 1966

M. BERNARD expose le programme d'assainissement qui a été retenu par la Commission sur les crédits de 1966 :

- Rû de Mondétour travaux non retenus comme trop coûteux, mais recherche d'un moyen pour assainir ce rû afin qu'il ne s'y déverse que des eaux pluviales.

- Rue Charles de Gaulle et rue de Versailles : assainissement différé jusqu'à la mise en service du tronçon Nord de la déviation R.N.446.

- Rû de Corbeville (programme décidé en 1965, mais non réalisé en raison des travaux de la déviation) : un complément de ces travaux sera affecté sur le programme de 1966, de façon que la C.S.F. puisse réaliser sa jonction avec le système séparatif.

- Rue de Chartres depuis la Place de la République jusqu'à la rue du Maréchal Joffre.

- Rue des Hucherries.

- Rue Louis Scocard, jusqu'à la rue des Hucherries.

- Sur Avenue de Montjay (tronçon pour assainir les nouvelles écoles.

- Sur rue Aristide Briand (tronçon Ouest à renforcer)

- et sur rue de Courtaboeuf (afin de permettre l'évacuation des eaux du projet de construction pour le transfert du Cours secondaire Autin)

.../...

envoyé le  
Reçu le 12. 6 1967  
Répondu le 25. 7 1967  
approuvé le

Envoyé le 4 Juin 1967  
Reçu le 7 Juin 1967

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

( Ces trois dernières opérations seront réalisées hors programme)

- Avenue du Maréchal Joffre et rue de la Dimancherie (cette dernière section sera réalisée jusqu'à épuisement des crédits du programme).

Le Conseil approuve ce programme à l'unanimité.

## CONSTRUCTION D'UN APPENTIS A L'ECOLE MATERNELLE DE MONDETOUT -

M. LUCAS expose que le matériel de l'Ecole maternelle de Mondétout était déposé dans une classe inoccupée jusqu'alors, mais que l'augmentation des effectifs ne permet plus cette pratique. Il a demandé un devis aux Ets. Cantoni pour la construction d'un appentis pour ce matériel. Le coût en serait de 4.000 F.

Le Conseil autorise cette construction. Crédit à inscrire au budget supplémentaire de 1967.

## COURS AUTIN -

M. le Maire fait part du dépôt d'un permis de construire pour le transfert du cours Autin, sur un terrain situé rue de Courtaboeuf.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Pour copie conforme

le Maire : G. THEVENON

*Handwritten signatures:*  
 - *Thyriann*  
 - *Y. Natop*  
 - *Baron, J. Lucas*  
 - *R. Bernand*  
 - *Maury*  
 - *Heig*

*En même temps nul nuf cent boixante sept. Convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi sept Juillet 1967 à la Mairie à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.*

*de Mairie.*



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 Juillet 1967

Le sept juillet mil neuf cent soixante sept, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, MARTIN, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, DESCHAMPS, LUCAS, WATTIER, Mme NATAF - Procurations de M. BUFFET à M. SAUSSOIS - de M. FAL à M. FOURCADE - de M. MERLOT à M. KLEIN - de Mme CHEVALIER à M. BERNARD - de Mme LECLERC à M. BRIQUET -

Excusés : M.M. CHAUVEZ - DUPRE - CLEMENT - GUINOCHET -

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - le P.V de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil adresse ses félicitations à Mme LECLERC dont la famille est augmentée d'un petit garçon.

### GARANTIE COMMUNALE Sté LOGIREP -

Le Conseil, moins 5 abstentions, décide d'accorder la garantie communale conjointement et solidairement avec la Commune de Bures-sur-Yvette; à la Sté LOGIREP, pour un prêt de 25.000,000 F qu'elle a l'intention de demander en vue de la construction de 400 logements H.L.M. dans la Z.U.P., projet "Les Bergères".

Prend l'engagement subsidiaire de mettre en recouvrement le cas échéant les centimes nécessaires à la part de la Commune dans l'annuité d'emprunt.

### AVENANT AUX MARCHES POUR REFECTOIRE DU PONT DE PIERRE -

Le Conseil accepte les avenants suivants aux marchés pour la construction du réfectoire du Pont de Pierre et autorise M. le Maire à les signer :

N° 3 - S.N.B.T.P	3.099.94	N° I - Favre	1.820.00
N° 1 - Stephan	1.028.53	N° I - Deport	123.00
N° 2 - Confort électrique	1.196.22		<u>7.267.69</u>

à prendre sur emprunts et subventions pour groupe scolaire du Guichet.

### TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE PERFECTIONNEMENT IMMEUBLE CRECHE et P.M.I.

M. le Maire présente un projet de travaux complémentaires à la Crèche Municipale en cours d'édification, consistant dans l'adjonction d'un logement de Directrice, le devis de l'architecte étant de 64.093.89. - Le Conseil accepte ce devis et autorise M. le Maire à signer les avenants aux marchés des entreprises adjudicataires des travaux de la crèche.

Cette dépense est couverte par l'emprunt de la Caisse des Dépôts et les subventions allouées à la Commune, une marge suffisante étant procurée par les rabais consentis par les adjudicataires.

D'autre part, l'architecte a dressé également un devis d'amélioration dans l'immeuble du P.M.I. et la crèche, se montant à 17.620 F 70. - Le Conseil accepte ce devis et autorise M. le Maire à signer les avenants nécessaires, crédit à prendre sur les restes à employer pour ce poste, à inscrire au budget supplémentaire.

### DOMAINE DE LA RUCHERE -

M. le Maire expose que l'acte d'acquisition du Domaine de la Ruchère doit être signé le 12 Juillet et qu'il convient d'envisager le financement total de cette acquisition, qui est de . . . . . 210.000 F plus les frais évalués à . . . . . 4.000 F

214.000 F

Un crédit a été inscrit au budget primitif, soit 100.000 F  
Le Conseil décide que le complément, soit 114.000 F  
sera inscrit au budget supplémentaire. Un examen du compte administratif ayant fait apparaître que les disponibilités le permettent.

### FRAIS DE MISSION -

Le Conseil décide le remboursement des frais de mission nécessités par le déplacement à St-Christophe sur Guiers pour la signature de l'acquisition de la Ruchère (article 667 du budget)

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS POUR CENTRE DE NATATION -

Envoyé le 8. 7. 67 19  
Reçu le 12. 7. 67 19

M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,25 %, l'emprunt de la somme de 693.890 F, destiné à financer la construction d'un centre de natation, et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1968.

### FOURNITURES DE FUEL SAISON DE 1967 - 1968 -

Envoyé le 2. 9. 67 19  
Reçu le 28. 9. 67 19

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets DESMARAIS Frères (Total) pour les fournitures de fuel de la saison 1967-1968, aux meilleures conditions.

### INSPECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES -

Envoyé le 1. 9. 67 19  
Reçu le 10. 10. 67 19

Le Conseil décide l'attribution des indemnités suivantes :

- à M. l'Inspecteur des contributions du contrôle d'Orsay	1.200 F
- au Contrôleur d°	400 F

### ALIGNEMENT RUE LLE DES CORDIERS -

Le Conseil renvoie à l'étude de la Commission d'urbanisme, le projet d'alignement de la Ruelle des Cordiers.

### ALIGNEMENT CHEMIN DU MERISIER NOIR -

Envoyé le 19  
Reçu le 19

M. le Maire présente un avant projet d'alignement du Chemin du Merisier Noir. Le Conseil est d'avis de solliciter des services des Ponts et Chaussées, un alignement de cette voie à 7 mètres, de façon à ne pas toucher de constructions.

### PARKING DU GUICHET -

M. le Maire communique la dernière estimation des Domaines, pour le terrain sur lequel le Conseil Municipal a établi une servitude en vue de l'aménagement d'un parking à proximité de la Gare du Guichet. Cette estimation est de 300.000 F, indemnités comprises.

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Le Conseil accepte cette estimation et autorise M. le Maire à poursuivre les négociations avec le propriétaire, à solliciter des Services des Ponts et Chaussées, les études nécessaires à l'établissement d'un dossier technique à soumettre au District de la Région Parisienne, pour l'obtention des subventions prévues pour l'acquisition du terrain et son aménagement.

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES ECOLES - JEUNESSE ET SPORTS - LOGEMENTS DE FONCTION -

Le Conseil ratifie les dispositions prises par la Commission scolaire pour l'attribution des logements du personnel enseignant et aux professeurs des C.E.S et C.E.G.

### AMENAGEMENT DE SANITAIRES AU STADE -

Envoyé le 12. 8. 1967  
Reçu le 18. 9. 1967

Le Conseil décide l'aménagement d'un abri avec sanitaires près des tennis et le branchement des sanitaires existants près des terrains de football, sur l'égout.

Le devis de la S.N.B.T.P. se montant à 22.500 F, sera soumis au contrôle de l'architecte communal.

### TERRAIN DE RUGBY -

L'utilisation des terres en décharge de l'entreprise Verdier dans la prairie des Iles, permet l'aménagement d'une surface nivelée de 1 ha qui, ensemencée en prairie, sera affectée aux séances d'entraînement et à la pratique du rugby.

Le premier équipement sera demandé aux utilisateurs; du C.E.G., en attendant l'instruction d'un dossier réglementaire de subvention par la Jeunesse et les Sports conformément à la proposition écrite du 26 Mai, de M. NICOT, directeur des services départementaux de la Jeunesse et des Sports.

### TERRAIN DE CAMPING -

Après examen de la lettre de M. NICOT, du 29/5/67, le Conseil décide de maintenir la demande de subvention au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'aménagement d'un terrain de camping dans la Prairie des Iles.

### GYMNASE DU CENTRE -

Après examen de nouvelles propositions, le Conseil décide de retenir les projets suivants pour le Gymnase du Centre :

Type MAWAS 44 x 34 hors gradins à 1.250.000 F  
Salle sportive

Type Hubert-Maillard-Ducamp : 41 x 26, hors gradins.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ECLAIRAGE PUBLIC -

Le Conseil ratifie le projet d'amélioration de l'éclairage public établi par la Commission et dont M. BERNARD est rapporteur :

- Eclairage plus soutenu des rues de l'Avenir, du Parc, des Lacs.
- 2°- rue Guy Mocquet - traversée du jardin public (à réaliser par M. Servant) place du Marché.
- 3°- en rapport avec les travaux de la Z.U.P. entre l'avenue de Montjay, l'avenue de Villeziers, l'avenue des Fauvettes, rue Circulaire, rue des Platanes, rue et Chemin du Bois du Roi.
- 4°- rue de Lozère entre le Pont de Pierre et la jonction avec la R.N.446 avec des lampes mixtes - supports supplémentaires rue de Chateaufort - Eclairage rue de la Cy-prenne - quelques lampes rue Bossuet et rue Lamartine.

En 1968, avenue du Maréchal Joffre. M. BRIQUET est d'avis d'une amélioration de l'éclairage des grands axes après celui des rues dangereuses pour les piétons.

### COMMISSION D'URBANISME - RAPPORT DE M. BRIQUET -

Le Conseil approuve les avis de la commission d'urbanisme du 21/6, concernant les projets d'implantation de grands commerces.

### PROJET IMMOBILIER DE M. MARAN -

Envoyé le 19 \_\_\_\_\_ Le Conseil approuve l'avis de la commission et maintient le Chiffre de 24.000 F pour les équipements publics, au lieu de 8.000 F offerts par M. MARAN.

Reçu le 19 \_\_\_\_\_

### CREATION DE VOIES -

Le Conseil décide de solliciter des Ponts et Chaussées, une étude et devis pour inscription au prochain programme communal d'une voie de déversement sur berge, du Bd de la Terrasse.

### VOIE DE RACCORDEMENT ENTRE LES RUES BUFFON ET FENELON -

Le Conseil décide l'inscription au plan d'aménagement d'un projet de voie de raccordement entre la partie Ouest de la rue Buffon et la partie Est de la rue Fénélon.

### REFECTION DE VOIRIE -

Le Conseil approuve le programme des réfections de voirie proposé par la Commission

- réfection de la partie basse de l'escalier extrême Ouest de la Troche.
- Aménagement du tronçon complémentaire du trottoir rue Fleming, côté Sud.
- Aménagement sommaire de la piste cyclable sur le trottoir Sud de la rue de Paris, section entre cimetièrre et rue ancienne gare de l'Etat.
- la réfection des trottoirs de la rue Archangé sera incorporée dans l'opération élargissement et aménagement de parkings longitudinaux côté droit et montant.

### Z.U.P. - ECOULEMENT DES EAUX DE SURFACE VERS L'YVETTE -

M. le Maire donne lecture des dispositions prises par le B.E.T.U.R.E. pour l'écoulement des eaux de la Z.U.P. vers l'Yvette, 1° - préalablement à l'ouverture du chantier, 2°- apport de la Z.U.P. au stade actuel et au stade terminal, 3° - apport supplémentaire au réseau de l'Yvette - 4° - possibilité de freinage en fonction des difficultés de fonctionnement du réseau de l'Yvette.

### SUBVENTION POUR CENTRE DE NATATION - INTERVENTION DE M. VIZET -

Par lettre du 16/6/ M. VIZET, Député, adresse à M. le Maire le texte de son intervention au Ministère de la Jeunesse et des Sports, afin que la Commune puisse bénéficier d'une subvention complémentaire au titre de la construction du Centre de Natation. Le Conseil remercie M. le Député de son intervention appuyant celle déjà faite par la Commune dans ce sens.

### GROUPE SCOLAIRE MONDETOUR -

Par lettre du 4/7/, M. CECCALDI-PAVARD, Conseiller Général, informe M. le Maire qu'une subvention départementale représentant 10 % de la subvention de l'Etat a été allouée à la Commune pour la construction des prototypes garçons et filles de Mondétour.

### SOIREES U.S.A. - FACULTE DES SCIENCES -

Un groupe d'étudiants et d'étudiantes américaine séjournant à la Faculté des Sciences, M. le Maire transmet aux membres du Conseil les inventions pour les soirées suivantes organisées par ce groupe :



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12 Juillet à 21 H - Mimes au Grand Ampho - 14 Juillet à 16 H : concert piano -  
18 Juillet à 21 H : danses bretonnes.

D'autre part, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité salle de la cantine scolaire, le 28 Juillet à 17 Heures.

### ACCES A LA FACULTE -

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a adressée le 20/4, au Ministère de l'Education Nationale pour signaler la difficulté des accès à la Faculté des Sciences. Une séance de travail a eu lieu à la Préfecture de l'Essonne à laquelle il a assisté avec M. SAUSSOIS. Il en résulte que le financement des aménagements nécessaires ne peut être pris en charge par la collectivité ni par le service constructeur de la Faculté, ni par le Conseil Général. Le Préfet a accepté de demander au District de la R.P. le financement des travaux nécessaires pour ces accès.

### TARIFS R. A. T. P.

Sur proposition de Mme NATAF, le Conseil décide de demander à la R.A.T.P. d'étudier la réduction du nombre de sections afin de tempérer l'augmentation des tarifs.

### BULLETIN MUNICIPAL -

Sur proposition de Mme NATAF, le Conseil Municipal décide la parution d'un bulletin municipal dans le 2ème semestre, afin que l'O.N.E.O. puisse remplir ses engagements publicitaires, tout en maintenant la résiliation du contrat.

### PLAN D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE COURTABOEUF -

Le Conseil renvoie à la Commission d'urbanisme l'étude du plan d'alignement de la rue de Courtaboeuf datant de 1922.

### RESIDENCE DE MONDETOUR -

Sur demande de M. LUCAS, une lettre sera adressée à la S.C.I. Résidence de Mondetour, pour l'aménagement de sanitaires corrects de chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 20.

Pour copie conforme

le Maire

*Le vingt six septembre mil neuf cent soixante sept.  
Convocation du Conseil Municipal pour le Lundi  
deux Octobre 1967 à la Mairie à l'effet d'y délibérer  
sur les questions portées à l'ordre du jour.*

de Maire



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 Octobre 1967  
-----

LE deux octobre mil neuf cent soixante sept, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BUFFET, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, CHAUVEZ, Mme LECLERC, Mme CHEVALIER, WATTIER, Mme NATAF.

M. FAL a donné procuration à M. CLEMENT -  
Absents : M.M. DESCHAMPS, MERLOT, DUPRE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté, après que Mme NATAF ait fait remarquer que l'Avenue Parrat a été omise dans la désignation des voies où l'éclairage doit être amélioré.

Mme LECLERC remercie le Conseil Municipal des voeux qu'il lui a adressés à l'occasion de la naissance de son fils.

## LETTRE DE Mme GUILLOT -

Par lettre du 21 Septembre 1967, Mme GUILLOT, nommée Directrice de l'Ecole de filles du Guichet, remercie le Conseil du bel aménagement de son école et des travaux qui ont été faits dans son logement, avant qu'elle n'emménage.

## DECORATION DU Dr LAURIAT A TITRE POSTHUME -

Par lettre du 22 Juin 1967, M. le Préfet de l'Essonne a informé M. le Maire que la Médaille d'Honneur Départementale et Communale en Argent a été décernée à titre posthume au Dr LAURIAT, par le Ministre de l'Intérieur. Le Conseil est d'accord pour que le diplôme soit remis à la famille au cours d'une cérémonie intime.

## PARKING DE LA POSTE -

Le Conseil accepte l'indemnité fixée par le Jugement de la Commission d'expropriation à la séance du 27/7/1967, en faveur des héritiers Hermabessière pour le terrain situé 26 rue de Paris, soit au total 168.560 F, crédit qui sera inscrit au budget supplémentaire de 1967, étant précisé que si les expropriés maintiennent leur contestation sur la superficie, il sera procédé à un mesurage contradictoire, les mètres carrés supplémentaires étant estimés à 120 F, outre 20 F de emploi.

## PARKING DE LA GARE DU GUICHET -

Le Conseil Municipal. Vu le projet dressé par les services des Ponts et Chaussées, subdivision de Palaiseau pour l'aménagement d'un parking au 45, rue Charles de Gaulle, sur un terrain appartenant à M. LOISEAU; Adopte le projet à l'unanimité.

Sollicite le concours du District et décide d'assurer le financement de la participation Communale.

S'engage à garantir pendant une durée de 15 ans minimum la destination des lieux.

S'engage à rendre ce parking accessible sans discrimination à toutes catégories d'usagers à l'exclusion des véhicules utilitaires.

D'autre part, M. le Maire a soumis à la Commission des affaires Immobilières la réclamation de M. LOISEAU contre l'estimation des Domaines, qui a évalué le terrain à 300.000 F, toutes indemnités comprises, alors que le propriétaire demande que l'indemnité de emploi soit ajoutée à cette estimation. Le Conseil souhaite que la Commission des Affaires Immobilières admette cette réclamation.

## 8ème AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA Sté LYONNAISE DES EAUX -

Après avoir entendu lecture du projet de 8ème avenant à la Convention pour la distribution publique d'eau potable, présenté par la Sté Lyonnaise des Eaux, le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant, sous réserve que l'indice 0.45, soit le même que celui figurant au paramètre modifié par ce 8ème avenant.

## PROPRIETE DE LA RUCHERE -

M. le Maire expose que la Commune est désormais propriétaire du Domaine de la Ruchère. L'acte de vente a été signé et le prix a été versé au Notaire. Pendant les vacances, il est passé plusieurs fois à la propriété pour prendre des mesures conservatoires, intervenir à la Préfecture de l'Isère, vérifier le fonctionnement de la batterie d'accumulateurs, faire livrer du charbon, du fuel, avant la mauvaise saison.

Au terme de l'acte de vente, la Commune s'est portée acquéreur du terrain qui comporte une maison d'enfants avec tout son mobilier qui est en excellent état. Mais outre cette maison d'enfants, la Commune a acquis deux immeubles dont une villa contenant le mobilier personnel du vendeur, parmi lequel des meubles ou objets intéressaient la Commune.

Un inventaire et une estimation amiable ont été dressés, d'un montant de 4.000 F.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil accepte cette estimation et en autorise le paiement à M. BELLET, vendeur de la propriété (art. 633 du budget) car aux termes des actes le prix comprenait le mobilier se trouvant dans la maison d'enfants et non le matériel se trouvant dans la villa, dont la cession était prévue nue.

### REDEVANCES SCOLAIRES -

Comme suite à la circulaire préfectorale du 15/7/1967, sur la participation des parents d'élèves dans les fournitures scolaires, le Conseil fixe ainsi qu'il suit les tarifs à appliquer pour les enfants des Communes voisines, à verser par les Communes ou les parents suivant les cas :

Maternelles et classes élémentaires :  
 80 F par élève qui pourrait trouver place dans la Commune de Résidence  
 120 F par élève qui, faute de place pourrait être accueilli dans la Commune de Résidence.  
 C.E.G. 80 F par élève de 4° et 3°  
 66 F par élève de 5° et 6°

Une lettre a été adressée aux Maires de Communes voisines afin que des conventions soient passées avec la Commune d'Orsay.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS -

Différentes demandes de subventions sont renvoyées à la Commission qui répartira le crédit inscrit au budget à cet effet.

### ENQUETE SUR L'INSTALLATION DES GRANDES ECOLES SUR LE PLATEAU DE SACLAY -

M. le Maire donne lecture du rapport qu'il a joint au dossier d'enquête qui a eu lieu dans la Commune, du 8 au 28 Septembre, sur l'installation des Grandes Ecoles sur le plateau de Saclay. Le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

### RUE BOURSIER -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise BRANGEON, d'un montant de 55.000 F, pour l'aménagement de bordures, parking et trottoirs dans la rue Boursier, avec recalibrage de la Chaussée. Crédit à inscrire au budget supplémentaire.  
 Une étude sera faite pour que les travaux soient exécutés en même temps que ceux de la rue Archangé.

### CLASSES DE NEIGE -

Le Conseil approuve le programme des classes de neige 1967-1968, exposé par M. CLEMENT :

Novembre-décembre 1967 :	2 classes Mondétour-Garçons
	1 classe Centre garçons
	1 classe Centre filles
Janvier 1968 :	1 classe Mondétour-filles
février " :	1 classe Le Guichet-filles
Mars " :	1 classe Centre-garçons

Le Conseil remercie M. CLEMENT qui a mis sur pied ce programme.

D'après l'étude financière, le coût de ces 7 classes sera de . . . . .	134. 440 F
La participation des parents, de . . . . .	70.840
Les subventions escomptées . . . . .	4.500
	75.340 "
Il restera à la charge de la Commune . . . . .	59.100 F

soit par classe 8.440 F environ.

La participation des parents est fixée à 11 F par jour, sauf cas sociaux à soumettre à la Commission.

### CLASSES DE NEIGE - REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES -

Le Conseil décide la création d'une régie de recettes et d'une régie d'avances pour les classes de neige de la saison 1967-1968.

Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 8.500 F - le premier novembre 2.000 F, le 20 décembre - 2.000 F, le 20 janvier - 2.000 F, le 20 février

Le régisseur et son suppléant seront dispensés de cautionnement.

Les conditions de ces régies seront énumérées dans les arrêtés municipaux.

### CLASSES DE NEIGE - OUVERTURE D'UN COMPTE COURANT -

Le Conseil décide de demander l'ouverture d'un compte courant postal spécial pour les opérations nécessitées par les classes de neige et mandate M. CLEMENT régisseur et Mme NATAF régisseur suppléant pour signer les pièces se rapportant à ce compte postal.

### CLASSES DE NEIGE - FRAIS DE MISSION -

.../...

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé le 3.10.67  
Reçu le 6.10.67

## CLASSES DE NEIGE - FRAIS DE MISSION

Le Conseil décide la prise en charge par la Commune, des frais de voyage et de séjour d'un représentant du Conseil, en visite auprès des classes de neige ou pour l'organisation en cours d'année.

## EQUIPEMENT DE LA NOUVELLE CRECHE -

Mme LECLERC rend compte qu'elle a demandé un devis pour l'équipement d'une buanderie dans le nouveau bâtiment de la crèche. Le Conseil accepte ce devis qui est de 11.997 F.

## SORTIES DES ECOLES -

Mme NATAF et M. LUCAS demandent une étude pour l'installation de feux tricolores à la sortie des Ecoles de Mondétour et du Guichet (deux manuels) ainsi que l'interdiction de stationner dans un périmètre à déterminer à chaque sortie de ces écoles, en raison des dangers de la circulation pour les enfants.

## PISTE CYCLABLE -

Mme LECLERC rappelle qu'une piste cyclable devait être aménagée en bordure de la R.N.188. Le Conseil est d'avis par mesure d'économie de faire aménager le trottoir par les services de la voirie ou par l'entreprise soumissionnaire des travaux d'entretien.

## TRAVAUX E.D.F. -

M. BERNARD signale que l'entreprise qui installe une ligne pour le compte de l'E.D.F., laisse les tranchées trop longtemps ouvertes et qu'ensuite elles sont insuffisamment rebouchées, ni éclairées. M. le Maire a déjà fait des observations à l'entreprise à ce sujet.

## LOGEMENTS DE FONCTION -

Le Conseil est d'accord pour attribuer à une institutrice nommée récemment un logement disponible dans un groupe où aucune création n'a encore été effectuée.

## LOGEMENTS H.L.M. -

M. SAUSSOIS demande la réunion de la Commission chargée d'attribuer les logements H.L.M. réservés à la Commune dans la Z.U.P., afin d'établir les critères à retenir pour déterminer la cotation attribuée à chaque demande.

## ASSURANCE DU FOURGON POMPE TONNE -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la police d'assurance de la responsabilité civile des communes et des sapeurs pompiers, de la Fédération des sapeurs pompiers de la République Française, 27 rue de Dunkerque à Paris- pour le fourgon pompe tonne 20 CV Citroen 402 WW 78 que la commune vient d'acquérir. (article 638 du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Pour copie conforme, le Maire

*(Signatures)*

Bernard  
Nataf  
Lucas  
Bernard  
D. Desvalley  
L. Lucas  
M. Bern  
M. Nataf

Envoyé le 10.10.67  
Reçu le 12.10.67

*(Cursive text)*

Du vingt trois octobre mil neuf cent soixante sept  
Convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi  
vingt sept octobre 1967 à la Mairie à l'effet d'y délibérer sur  
les questions portées à l'ordre du jour.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Octobre 1967

- - - - -

Le vingt sept octobre mil neuf cent soixante sept, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, BHINGER, FOURCADE, Mme LECLERC, DESCHAMPS, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, Mme NATAF.

Absents : M.M. CHAUVEZ - MERLOT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

## DECES DE M. FAVRE, ancien adjoint -

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Maxime FAVRE, Conseiller Municipal depuis 1935 et Adjoint au Maire. Le Conseil adresse ses sincères condoléances à la Famille et conservera le souvenir du disparu qui a accompli au sein du Conseil Municipal une oeuvre utile.

## LETRE DE M. LE RECEVEUR-PERCEPTEUR -

Par lettre du 26 Ct., M. le Receveur-Percepteur remercie M. le Maire et le Conseil Municipal pour la réfection récente, par les soins de la Commune d'Orsay, des peintures et tapisseries de son appartement de fonction à l'Hôtel des Finances.

## LA RUCHERE - CESSION GRATUITE D'UN VEHICULE -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Receveur-Percepteur, au sujet du changement de carte grise d'un véhicule du Domaine de la Ruchère. Le Conseil précise que ce véhicule, quoique non porté dans l'inventaire figurant à l'acte de vente, a été remis à la Commune en supplément et à titre gratuit. Il s'agit donc d'une cession gratuite assimilable à un don et le véhicule d'occasion peut être pris en charge sur le compte 215 (matériel de transport) pour le calcul de son amortissement, selon la valeur de l'Argus, le procès-verbal des mines étant daté du 27 Juin 1950).

Envoyé le 4-11-1967  
Reçu le 12-2-1968

## LA RUCHERE - UTILISATION -

M. le Maire expose qu'il a été envisagé dans le cadre de la Caisse des Ecoles, d'utiliser à titre d'essai, pendant les prochaines vacances de Noël, la propriété acquise par la Commune à la Ruchère pour un séjour de montagne réservé aux adolescents.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise la Caisse des Ecoles à utiliser ce patrimoine communal et à contracter une assurance responsabilité civile.

## NOUVELLE CRECHE MUNICIPALE - CREATION D'EMPLOI -

M. le Maire rappelle qu'une clause du Legs BLONDIN impose à la Commune de confier la Direction de la Crèche Saint-Charles à une Congrégation (il s'agissait en l'occurrence des Soeurs Franciscaines dont la défaillance a provoqué avec les héritiers naturels un procès qui aboutit en 1905 à l'autorisation accordée à la Commune de confier la crèche aux Soeurs de la Congrégation de St- Vincent de Paul. Leur Supérieure par lettre du 27/7/1952 a suspendu à son tour le service de la crèche, assuré depuis par un personnel laïque rétribué par la Commune selon un régime d'intérim conforme au Legs dont le transfert n'a pas encore été réglé par les Tribunaux saisis du problème depuis plusieurs années. La Commune ne peut être rendue responsable de la lenteur d'une procédure laissant le Personnel dans une situation qui ne peut pratiquement être réglée qu'avec l'installation de la Nouvelle crèche, qui permettra la régularisation des emplois maintenus.

Envoyé le 10-11-1967  
Reçu le 18-11-1967

La construction de la nouvelle crèche étant pratiquement terminée, le Conseil Municipal décide la création des emplois suivants pour assurer la marche de l'Etablissement à partir du 1 décembre 1967, les crédits prévus au budget étant suffisants.

- Un poste de Directrice
- Un poste de puéricultrice diplômée d'Etat et un poste de Jardinière d'enfant assimilé à celui de puéricultrice.
- 4 postes d'auxiliaires de puériculture diplômée ou non
- 3 femmes de service.

La définition des emplois figurant au tableau des emplois communaux est celle de l'arrêté ministériel du 3 novembre 1958 (J.O. du 28/11/1958.

.../...

Mme LECLERC demande quelle sera la situation du personnel qui travaille actuellement à la Crèche et depuis plus d'un an. M. le Maire lui répond qu'il examinera chaque cas particulier et que leur situation sera réglée dans le cadre de la Nouvelle Crèche

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil vote à l'unanimité les échelles de traitements afférentes à ces emplois, indices bruts :

EMPLOIS	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	1° ex.	2° ex.
Directrice . . . . .	245	265	285	310	335	365	395	415				
Puéricultrice diplômée ou jardinière d'enfant . . . . .	230	250	270	290	315	340	370	400			205	210
Aide puéricultrice diplômée. . . . .	185	195	205	215	225	235	240	245	250	255	285	290
Aide puéricultrice non diplômée ou femme de service . . . . .	135	150	160	170	175	180	185	190			205	210

Les conditions de recrutement, d'avancement et les durées de carrière sont celles prévues par le Statut Communal et les arrêtés modificatifs ou les décisions du Comité du Syndicat intercommunal du Personnel des Communes, auquel la Commune est affiliée.

Mme LECLERC donne lecture d'une lettre adressée à M. le Maire et dont elle a une copie, lettre émanant de parents d'enfants confiés à la crèche auxquels il a été indiqué que la crèche allait fermer par suite du départ de l'actuelle employée faisant fonction de Directrice, en remplacement de la religieuse, laquelle employée a envoyé sa démission avec seulement un préavis de quelques jours.

Cette lettre fait état d'un refus de la Municipalité de créer des emplois stables et garantis par le Statut du Personnel.

Mme LECLERC regrette le départ de la Directrice Auxiliaire qui donnait satisfaction aux parents ayant leurs enfants à la crèche et s'étonne que le personnel n'ait jamais été informé des obligations du Legs.

M. le Maire répond que les regrets qu'il avait exprimés sur le départ de cette employée s'effacent devant les procédés employés depuis 48 heures et précise que dès que la démission a été connue il a pris des contacts et des mesures pour assurer la continuité des services de la crèche et que rien n'autorisait le personnel de la crèche à informer les parents que l'Etablissement allait fermer, il déclare qu'il prend la responsabilité de cet état de chose, créé en partie par la situation qu'il a expliquée au début de la délibération.

M. GUINOCHET s'étonne que l'on change trois fois de directrice en 18 mois et souhaite que cela ne se reproduise pas dans l'intérêt des enfants.

### ECOLE DU GUICHET - CREATION DE POSTE -

Suivant lettre de M. le Préfet des Yvelines chargé des fonctions de Préfet de S et O., du 16/9/67 le Conseil donne avis favorable à la création d'un poste de 5ème classe à l'Ecole du Guichet, à partir du 25/9/67 et décide le versement éventuel d'une indemnité de logement au titulaire, à défaut de pouvoir mettre à sa disposition un logement de fonction.

### SUBVENTION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. GUINOCHET, Président du Conseil d'Administration du Conservatoire d'Orsay, sollicitant une subvention de 17.800 F correspondant aux 178 élèves d'Orsay. Des conversations étant en cours avec les Municipalités de Gif et de Bures qui procurent ensemble 75 élèves au Conservatoire, pour lesquels le Conseil d'Administration sollicite une avance de 7.500 F, en attendant la décision qui sera prise par ces Communes.

M. SAUSSOIS donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. le Maire et dans laquelle il demande au Conseil Municipal de prendre sa décision en tenant compte des lourdes charges que les contribuables vont avoir à supporter du fait des réalisations en cours.

Après discussion, le Conseil décide d'allouer la subvention de 17.800 F, le crédit prévu pour les subventions aux Sociétés locales sera complété au budget supplémentaire.

Sur une intervention de M. BUFFET rappelant les difficultés que poseront les locaux pour le Conservatoire, il a été répondu qu'en collaboration avec d'autres Associations locales dont la Croix-Rouge, les problèmes ont été résolus provisoirement et que les inscriptions seront limitées à 300.

M. KLEIN a suggéré la création de cartes de Membres Honoraires.

.../...

Envoyé le 19  
Reçu le 19

6-11 1967  
2-12 1967

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### PERSONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES - ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE

Suivant circulaire N° 0.999 de M. le Préfet de l'Essonne, le Conseil décide à l'unanimité d'étendre au personnel communal, l'attribution dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de l'Etat, d'une allocation temporaire d'invalidité cumulable avec le traitement (art. 6 de la loi des finances rectificative N° 61-1.393 du 20/12/1961 J.O. du 21/12/61)

Envoyé le 9. 10 1967  
Reçu le 11 11 1967

Le Conseil précise que la Commune est déjà affiliée à la Caisse de Prévoyance de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les indemnités journalières de maladie.

### GAZ DE FRANCE - POSTE DE DÉTENTE -

Le Conseil autorise le Gaz de France à installer un poste de détente sur un terrain appartenant à la Commune, en bordure de l'Avenue de Montjay, à proximité du transformateur électrique. Ce poste est destiné à l'alimentation de la Z.U.P. et de la Z.A.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DES JEUNES - RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT REMY LES CHEVREUSE

Le Conseil, vu la délibération du Syndicat intercommunal pour la Construction de la Maison des Jeunes, du 4/10/67, Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Rémy-les-Chevreuse du 7/7/67,

Envoyé le 6. 11 1967  
Reçu le 30. 11 1967

Après avoir entendu les explications de M. BRIQUET, Président du Syndicat,

- Accepte le retrait de la Commune de St Rémy-les-Chevreuse du Syndicat intercommunal pour la Construction de la Maison des Jeunes, pour l'année 1968. Assurance a été donnée que les cotisations de 1967 seront réglées.

### MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE - PROJET DE CONVENTION DE GESTION

Le Conseil accepte à l'unanimité le projet de convention de gestion de la Maison des Jeunes et de la Culture, dont M. CLEMENT, adjoint vient de donner lecture.

### RUE ARCHANGE - ELARGISSEMENT -

M. BERNARD, rapporteur de la Commission des travaux expose qu'à la demande de le Maire, les services des Ponts et Chaussées ont établi un projet d'élargissement de la chaussée de la rue Archangé, soit 8 m 60 au lieu de 7 m, les trottoirs ayant 1 m 20 à l'endroit le plus étroit.

19  
19

Le Conseil, suivant l'avis de la Commission, décide que ces travaux seront réalisés aux frais de la Commune, suivant le devis de 100.000 F - ces travaux devront être exécutés avant ceux de la rue Boursier, en raison des difficultés de circulation.

### ALIGNEMENT RUELLE DES CORDIERS -

Le Conseil, suivant l'avis de la Commission des travaux, décide de porter la largeur de la ruelle des Cordiers à 9 mètres (17 voix pour et 2 contre)

### FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER -

Le Conseil décide de demander l'inscription au programme du Fonds spécial d'investissement routier des travaux d'aménagement de l'Avenue du Maréchal Joffre pour 200.000 F.

19  
19

### FERME DU CHEMIN - DESIGNATION DES VOIES -

Le Conseil approuve la dénomination des voies proposée pour l'ensemble Immobilier de "La Ferme du Chemin" étant entendu qu'elles seront désignées sous le terme d'allées : Descartes - Ronsard - du Bellay - Rabelais - Michel-Ange - Magellan - Copernic - Jacques Cartier.

Envoyé le 6. 11 1967  
Reçu le 8. 11 1967

### PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 1965 - 1966

Le Conseil approuve le dossier établi par les Ponts et Chaussées pour le programme d'assainissement 1965-1966, soit : collecteurs rue des Hucheries - Avenue de Montjay - rue de Chartres - tronçon aval de l'Avenue du Maréchal Joffre - rue Louis Scocard.

Envoyé le 10 1967  
Reçu le 19 1967

Décide la mise en adjudication suivant dossier établi par les Ponts et Chaussées

### ASSAINISSEMENT PROGRAMME 1967 -

Le Conseil adopte le programme d'assainissement 1967, proposé par la Commission des travaux :

Envoyé le 10 1967  
Reçu le 19 1967

- la rue René Paillole entre la rue de Versailles et le rû de Corbeville
- le rû de Corbeville en remontant jusqu'à pouvoir collecter les eaux de la C.S.F.

27 Octobre 1967

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- la rue Charles de Gaulle et la rue de la Pacaterie, en aval du Chemin de Fer.  
Si les Ponts et Chaussées étaient hostiles à cette dernière opération, avant l'exécution de la déviation, elle serait remplacée par la rue du Parc et le quartier du Parc et du Val d'Orsay.

M. CLEMENT demande de ne pas oublier la Rue de Lozère.

### CLOTURE DU STADE -

Envoyé le 27 11 1967

Reçu le 27 nov. 1967

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec les Ets CANTONI, pour les travaux de clôture du stade (2ème partie) pour un montant de 18.755 F 80.

### ADJUDICATION ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX -

Envoyé le 30 11.67 19

Reçu le 1. 12.67 19

Le Conseil fixe au JEUDI 21 Décembre 1967 à 10 H 30, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux, au rabais, suivant cahier des charges établi par M. HUBERT, architecte communal et désigne M.M. SAUSSOIS et FAL pour assister M. le Maire.

### ORDONNANCES TOUCHANT LA SECURITE SOCIALE -

Envoyé le 19

Reçu le 19

Après avoir entendu lecture de pétitions remises à M. le Maire par une délégation des Syndicats ouvriers, le Conseil s'associe à l'expression du mécontentement à l'égard des textes touchant la Sécurité Sociale et en particulier celle concernant les difficultés rencontrées pour la construction des centres hospitaliers.

### PROPRIETE LA BOUVECHE - 71 rue de Paris - SERVITUDE -

Envoyé le 19

Reçu le 19

Le Conseil décide de frapper de servitude pour équipements sociaux-culturels, au plan d'aménagement, la propriété actuellement en vente, située 71 rue de Paris et dite "La Grande Bouvêche". *selon AL - 1-41 et 42 au cadastre, parcelle "La Bouvêche"*

### RUE PIERRE ET MARIE-CURIE -

Envoyé le 19

Reçu le 19

A la demande de Mme NATAF, le Conseil décide que la rue "Pierre Curie" sera dénommée désormais " Rue Pierre et Marie Curie".

### BULLETIN D'INFORMATION -

Mme NATAF demande aux membres du Conseil de lui soumettre des textes pour la publication d'un bulletin Municipal par l'O.N.E.O., qui a contracté des engagements publiés citaires avec les commerçants, dans le cadre des nouvelles dispositions depuis la résiliation du contrat avec la Commune.

### FOYER DES JEUNES -

Vu le devis remis par l'Entreprise BLOT, pour une réfection de la baraque en bois abritant les Foyer des Jeunes, devis très élevé.

Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite, vu l'état de vétusté de la construction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

Pour copie conforme

le Maire

*Lucien*  
*Henri*  
*N. Devally*  
*B. Dupuis*  
*B. Baranov*  
*Henri*  
*N. NATAF*  
*M. N. N.*  
*P. L. L.*  
*P. L. L.*



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du dix huit novembre mil neuf cent soixante sept, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi vingt quatre novembre à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



le Maire

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 1967  
- - - - -

Le vingt quatre novembre mil neuf cent soixante sept, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, Mme LECLERC, DESCHAMPS, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, Mme NATAF -

Procurations de M. BUFFET à M. THEVENON - de M. MERLOT à M. CLEMENT - de M. WATTIER à M. FAL -

Absent : M. CHAUVEZ -

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

M. BRIQUET souhaite que les Conseillers expriment leurs opinions avec beaucoup plus de sobriété que lors de la séance du 27 Octobre. Il demande que les interventions soient limitées au strict nécessaire, ceci afin de pouvoir traiter correctement toutes les questions à l'ordre du jour et lever la séance avant minuit si possible.

## COMPTE DE GESTION 1966 -

Le Conseil approuve le compte de gestion présenté par M. le Receveur-Percepteur et se résumant ainsi :

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Total des recettes	7.682.552.21
" " dépenses	5.398.481.38
Excédent ordinaire et extraordinaire . . . . .	2.284.070.83

M. le Maire remercie M. le Receveur de son exposé. Ce dernier remercie la Municipalité et les services de la Mairie de leur collaboration.

## COMPTE ADMINISTRATIF 1966 -

Le Conseil, réuni sous la Présidence de M. CLEMENT, approuve le compte administratif présenté par M. le Maire et se résumant ainsi :

Excédent ordinaire de clôture . . . . .	2.045.331.63
" extraordinaire . . . . .	238.739.20
Total de l'excédent . . . . .	2.284.070.83

M. CLEMENT remercie le Conseil de son vote unanime et adresse ses félicitations à M. le Maire pour sa saine gestion.

M. SAUSSOIS a établi les propositions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 45 % contre 49 % en 1966 -

Charge des emprunts : 619.759.04 contre 560.604.81 en 1965 (intérêts et amortissement)

Investissements : 1.875.488.71, soit 39 % de l'ensemble des dépenses, contre 34 % en 1965 - 40 % en 1963 - 48 % en 1962 - courbe ascendante depuis 1964.

Les charges financières ne représentent que 13 % de l'ensemble du budget, contre 14.90 % en 1965, 14.40 % en 1963 - 12.50 % en 1962.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1967

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget supplémentaire présenté par M. le Maire et la Commission des Finances.

Envoyé le 19  
Reçu le 19

.../...

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS LOCALES -

Le Conseil décide l'attribution des subventions suivantes aux Sociétés locales constituées suivant la loi de 1901 :

Club Athlétique d'Orsay	10.000
Les Etincelles d'Orsay	600
Office Municipal des Sports	2.000
AS. Sportive C.E.G. Filles	200
Cercle d'Escrime d'Orsay	400
Amicale scolaire d'Orsay	6.000
Tennis Club d'Orsay	450
A.S.F.L.O.	1.000
AS. Sport C.E.G. Garçons	200
Boule du Lac	200
AS. Sport Ecole sup. Optique	200
Guides de France Mondétour	400
Assoc. "Les Jeannettes"	500
Scouts de France, Vallée de Chevreuse	700
Eclaireurs et Eclaireuses	300
Syndicat d'initiative	10.000
Sté d'horticulture	250
Les Amis de Mondétour	600
La Goujonnette d'Orsay	400
Association Familiale Orsay	600
Croix Rouge - section Orsay	2.500
Pupilles Ecole Publique	300
Délégation Cantonale	400
Parents d'Elèves Mondétour	100
Sté Horticulture et jardins de France	60
Ass. parents des enfants inadaptés de la Vallée . . . . .	200
Ass. parents enfants inadaptés de Jouy-en-Josas . . . . .	100
Assoc. Valentin Haüy	50
Médailles militaires Orsay	250
U.N.C. Orsay	500
Mutilés du Travail Orsay	300
Fondation Fernand Darnel	50
Ass. soins aux enfants poliomyélitiques	100
Comité journée des aveugles	100
Joyeuse Pétanque	150
Comité entraide sociale Faculté d'Orsay	1.000
Office municipal culturel	400
U.G.E.O. - F.N.E.F. . . . .	250
Amicale sapeurs pompiers	600
Assoc. prisonniers & déportés	300
<hr/>	
Total . . . .	42.710

Envoyé le 24 12 1967  
Reçu le 9 12 1967

Une demande de l'Association des Scouts de France, du 6 Novembre 1967 est renvoyée pour complément d'enquête.

Crédit à prendre art. 657 -

## MACHINE COMPTABLE -

M. le Maire expose que la mise en application du plan comptable M 12, au 1 janvier prochain, rend indispensable l'achat d'une machine comptable. Deux marques ont été proposées: Remington et Olivetti.

Après discussion, le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets. Remington par 6 voix contre 5 et 6 abstentions, en deuxième lecture. Un premier vote ayant donné 5 contre 5, ~~Mme LECIÈRE avait rectifié son vote en 2ème lecture (non compté dans les propositions)~~  
Le marché se monte à 69.890 F - crédit prévu au budget supplémentaire.

MATERIEL DE VOIRIE - M. le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer le camion du service de la voirie. Il a obtenu une proposition des Ets Citroen pour un camion-benne 450 (essence empattement 3 m - benne 3 m 50)

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'Union Centrale automobile pour un montant de 29.820 F - crédit prévu au budget supplémentaire.